

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 25
 Nombre de suffrages exprimés : 27
VOTE :
 Pour : 27
 Contre : 0
 Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
 DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
 ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°39/2026

Date de la convocation du Comité syndical : treize mai deux mille vingt-six

Date de la séance du Comité syndical : vingt mai deux mille vingt-six

Membres présents :

M. Christian BRUGERON, M. David SOULIE, M. Christophe CAYROCHE, M. Franck FONADE, M. Patrick CIPRIANI, M. Noël LAFOURCADE, M. Fabrice VIDAL, M. Rémi ANDRE, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jérémy PIC, M. Jean-Paul ITIER, M. Éric MALHERBE, M. Alain RAYNALDY, Mme. Christine VERLAGUET, M. Alexandre BENEZET, M. Éric PICARD, Mme Nathalie COUSERAN, M. Bernard VALERY, M. Jean-François ALAUX, M. Jean-Pierre COMBAL, M. Léon THEBAULT-MAVIEL, M. Hubert FONTAINE, M. Jean-Paul REMISE, M. Michel CASTANIER, M. Jean-Louis RECOUSSINES

Absent avec procuration : Monique FOURNIER (pouvoir donné à Jean-Paul REMISE), Christian POUGET, (pouvoir donné à Hubert FONTAINE)

Nicolas SALLES (suppléant) pouvoir donné à Jean-Paul ITIER.

Tous les titulaires étant présents, ce pouvoir ne peut être comptabilisé.

Etaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Sébastien BANCAREL, M. Guillaume CANAR (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Lionel FABRE (Syndicat Mixte Lot Dourdou), M. Vincent THOMAS (Syndicat mixte Lot Dourdou), M. Lucas SAWOSKO (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Zoé LEHENAFF (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), M Vincent LAPEYRE (Syndicat Mixte Lot DOURDOU), Mme. Lydia ALDEBERT (Syndicat Mixte Lot DOURDOU)

Secrétaire de séance : M. Léon THEBAULT-MAVIEL

OBJET : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2026

Le Président Éric PICARD s'assure que chaque membre du Comité Syndical a été destinataire, dans le même envoi que la convocation à la réunion de ce jour, d'un exemplaire du procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2026.

Aucune observation n'étant formulée sur le procès-verbal de la séance du 20 février 2026, le Président Éric PICARD invite les membres du Comité syndical à délibérer.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré,


- **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 février 2026.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture, le

Le Secrétaire de séance



Léon THEBAULT-MAVIEL

Paraphe :

E-I.

Pour extrait conforme

Fait et publié à La Canourgue le

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU Le Président,

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

25 place du Pré commun

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / contact@smld.fr



Éric PICARD